

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 10 avril 2026

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, MICHEL Sibylle, SUCHON Emilie, MM BARTHELEMY Norman, BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc

Absent excusé et procuration : M GOSSE Pascal à M DURAND Gérald

Secrétaire de séance : M DURAND Gérald

N° 19/2026

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Cécile DUCHAMP, adjointe aux finances expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024,

Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP de l'Ardèche du 10 juillet 2024,

Vu la décision de passage au Compte Financier Unique (CFU) prise le 08 octobre 2024 par la commune de LABEGUDE ;

Vu l'avis de la commission des finances tenue le mercredi 15 avril 2026 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 450 796,04	1 457 485,66	2 908 281,70
	Recettes réalisées (1)	B	891 142,31	1 499 713,01	2 390 855,32
	Restes à réaliser	C	64 487,00	0,00	64 487,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 529 871,25	1 624 438,86	3 154 310,11
	Dépenses réalisées (1)	E	705 587,56	1 397 035,11	2 102 622,67
	Restes à réaliser	F	142 486,00	0,00	142 486,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	185 554,75	102 677,90	288 232,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	79 075,21	166 943,20	246 018,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	264 629,96	269 621,10	534 251,06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-77 999,00	0,00	-77 999,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	186 630,96	269 621,10	456 252,06

Le CFU dressé, pour l'exercices 2025, par le comptable sera visé et certifié ultérieurement.

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de LABEGUDE

- **Donne** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Labégude, le 23 avril 2026.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

La première adjointe,
DUCHAMP Cécile

Le secrétaire de séance,
DURAND Gérald

